

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Scrutin du 2 novembre 2025

Par cet avis public, Éric Boisvert, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

- ◆ Poste de mairesse ou maire
- ◆ Poste de conseillère ou conseiller 1
- ◆ Poste de conseillère ou conseiller 2
- ◆ Poste de conseillère ou conseiller 3
- ◆ Poste de conseillère ou conseiller 4
- ◆ Poste de conseillère ou conseiller 5
- ◆ Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau du président d'élection aux jours et aux heures suivants :

- ◆ Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, et le vendredi de 9 h à 12 h, et ce, à compter **du 19 septembre 2025 jusqu'au 3 octobre 2025 à 16 h 30**
- ◆ **Le 3 octobre de 9 h à 16 h 30 en continu.**

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes :

◆ Jour du scrutin :	Dimanche 2 novembre 2025	De 10 h à 20 h
◆ Jour de vote par anticipation :	Dimanche 26 octobre 2025	De 12 h à 20 h

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander au président d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Votre demande doit être reçue au plus tard le **21 octobre 2025**. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. **Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité.**

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande en communiquant avec le président d'élection, votre demande devra être reçue par celui-ci au plus tard le mardi **21 octobre 2025**.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 23 octobre 2025.

Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote, vous pouvez communiquer avec le président d'élection afin de vérifier les conditions pour les obtenir.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard le 31 octobre à 16 h 30.

5. J'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection, madame Brigitte Caron, et d'adjoint (e) au président d'élection, madame Johanne Boutin et monsieur Émanuel Langlois.
6. Vous pouvez joindre le président d'élection (ou joindre son adjointe ou adjoint, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

1200, rue du Pont
Saint-Lambert-de-Lauzon (Québec) G0S 2W0
Téléphone : (418) 889-9715
Courriel : election@mun-sldl.ca

Donné à Saint-Lambert-de-Lauzon le 15 septembre 2025,



.....
Éric Boisvert, avocat
Président d'élection